

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-126

Date de la convocation : 19/12/2024

Membres en exercice : 23

Membres présents : 13

Membres votants : 17

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLOT, et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Vincent FLEURY donne pouvoir à M. Benoit SINGLIT, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance :

**OBJET : DEFINITION DES PERIODES & HORAIRES D'OUVERTURE DU PARC ARGONNE
DECOUVERTE POUR LA SAISON 2025**

Vu la compétence Action de développement touristique : « Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dans le Parc Argonne Découverte/Nocturnia » ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau notamment pour déterminer les périodes et horaires d'ouvertures du Parc Argonne Découverte ;

Considérant la nécessité de définir les périodes d'ouverture et les horaires du Parc Argonne Découverte pour 2025 ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour 2025 comme suit :

Périodes	Jours	Horaires
Vacances d'hiver	Tous les jours	De 10h à 17h
Jusqu'aux vacances de printemps	Les mercredis et les week-ends	De 10h à 17h

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 02/01/2025
et de sa publication ou notification le 02/01/2025**

Vacances de printemps et jusqu'aux grandes vacances	Tous les jours	De 10h à 18h
Grandes vacances	Tous les jours	De 10h à 19h
Jusqu'aux vacances de la Toussaint	Les mercredis et les week-ends	De 10h à 17h
Vacances de la Toussaint	Tous les jours	De 10h à 17h

- **DELEGUE** au Président la décision d'ouverture et/ou de fermeture exceptionnelle (soirée ou journée événementielle, problèmes techniques) dans un souci de réactivité.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT